



La norme **EN 352** traite des exigences de sécurité et essais de protection contre le bruit, respectivement pour les serre-tête, les bouchons d'oreilles, et les coquilles montées sur casques de protection dans l'industrie. La norme impose à l'employeur de limiter l'exposition des salariés à 87 dB(A) en tenant compte du port des protections auditives.

Exigences de la Directive 2003/10 / CE: Exigences minimales pour la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition au bruit		
8 heures d'exposition égale ou supérieure à 85dB	8 heures d'exposition égale ou supérieure à 80dB	8 heures d'exposition entre 75 dB et 80 dB
Protection auditive obligatoire	Protections auditives à la disposition du travailleur	Protection auditive recommandée

Les données d'atténuation des protecteurs se composent en trois types de valeurs :

- La valeur **SNR** (signal-to-noise ratio) qui donne une atténuation moyenne du protecteur.
- Les valeurs **H-M-L** qui fournissent des atténuations moyennes pour les hautes (**High**), moyennes (**Medium**), et basses fréquences (**Low**).
- Enfin, les atténuations sur les fréquences 63 - 125 - 250 - 500 - 1000 - 2000 - 4000 - 8000 Hz



EN 352-1 : casque antibruit



EN 352-2 : bouchons d'oreille



EN 352-3 : coquilles antibruit fixées sur un casque de chantier



EN 352-4 : casque antibruit à système électronique de restitution du son dépendant du niveau



EN 352-6 : casque antibruit avec entrée audio-électrique



EN 352-7 : bouchons d'oreille à système électronique de restitution du son dépendant du niveau



EN 352-8 : casque antibruit avec radio de divertissement